



Jeux de l'Acadie

**POLITIQUE GÉNÉRALE SUR LA
PARTICIPATION D'UN GROUPE INVITÉ A
LA FINALE DES JEUX DE L'ACADIE**

GUIDE D'OPERATIONS

SOCIÉTÉ DES JEUX DE L'ACADIE
702 RUE PRINCIPALE, BUREAU 210
PETIT-ROCHER (N.-B.) E8J 1V1
INFO@JEUXDELACADIE.ORG
506-783-4207

POLITIQUE GÉNÉRALE SUR LA PARTICIPATION D'UN GROUPE INVITÉ À LA FINALE DES JEUX DE L'ACADIE

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et décrit autant les hommes que les femmes sans aucune discrimination.

PRÉFACE

Les présentes politiques sur la participation des groupes invités sont le fruit d'expériences d'échanges et de demandes de plus en plus nombreuses pour participer aux activités de la Société des Jeux de l'Acadie, particulièrement la Finale des Jeux de l'Acadie.

Grâce aux expériences vécues lors des années précédentes, on a rapidement identifié le besoin de se doter de lignes directrices pour les futurs échanges.

Ce document n'a la prétention que de jeter les bases des lignes directrices et servir de guide aux groupes invités, au Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et à la Société des Jeux de l'Acadie.

INTRODUCTION

Les politiques sur la participation des groupes invités sont abordées selon trois (3) principaux axes. Une première partie attribue les responsabilités générales aux trois intervenants majeurs qui sont impliqués dans un programme d'échange soit : la Société des Jeux de l'Acadie, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et le groupe invité.

La deuxième partie traite du statut accordé au groupe invité dans la programmation de la Finale des Jeux de l'Acadie. Les politiques en matière de protocole sont précisées dans la troisième partie.

La Société des Jeux de l'Acadie accepte de recevoir des groupes invités à la Finale des Jeux de l'Acadie et encourage que cela se fasse à l'intérieur d'un programme d'échange. La Société des Jeux de l'Acadie attache beaucoup d'importance à ces échanges car elle croit que les objectifs qu'elle s'est fixée en accueillant des groupes seront reflétés lorsque des Acadiens participeront à une manifestation d'envergure à l'extérieur de l'Acadie.

OBJECTIFS

- Permettre à des gens de l'extérieur de venir et vivre en Acadie pour un court séjour ;
- Faire rayonner la communauté Acadienne par l'entremise de la Finale des Jeux de l'Acadie ;
- Permettre à des sportifs Acadiens de compétitionner avec des sportifs de d'autres régions.

EXIGENCES GÉNÉRALES :

- Un seul groupe invité, par année, peut prendre part à la Finale des Jeux de l'Acadie ;
- Le groupe invité doit être composé d'un maximum de cinquante (50) personnes ;

- Le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie doit donner son accord aux responsabilités qui lui sont imposées lors d'un tel échange ;
- Les programmes d'échanges doivent s'autofinancer ;
- La Société des Jeux de l'Acadie adopte le principe d'accepter la participation d'un groupe de langue française qu'elle invite pour la Finale des Jeux de l'Acadie. La participation du groupe invité dans telle ou telle discipline sera déterminée d'un commun accord entre la Société des Jeux de l'Acadie, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et le groupe invité ;
- Toute acceptation d'une délégation étrangère devra être approuvée par le Comité du développement sportif et le Conseil d'administration de la Société des Jeux de l'Acadie. Les modalités seront élaborées et présentées à ce Conseil d'administration pour approbation ;
- La formule de compétition sera adaptée en fonction de la présence du groupe invité.

RESPONSABILITÉS :

La venue d'une délégation, autre que celles faisant parties des cadres de la Société des Jeux de l'Acadie, nécessite un encadrement bien défini. Les différentes responsabilités reliées à l'accueil d'un groupe invité relèvent principalement de la Société des Jeux de l'Acadie, du Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et du groupe invité. D'autres intervenants peuvent se voir attribuer des responsabilités tel que le Comité régional, la municipalité, etc. Nous nous limiterons aux trois premiers intervenants.

POUR LA SOCIÉTÉ DES JEUX DE L'ACADIE :

La Société des Jeux de l'Acadie doit être le principal intervenant dans tout programme d'échange avec des groupes invités. Les principales responsabilités de la Société des Jeux de l'Acadie sont :

- Peut entreprendre les démarches avec les groupes invités pour lancer l'échange. Toutefois, la Société des Jeux de l'Acadie doit avoir reçu l'accord du Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et/ou de la municipalité hôte ;
- Voir à la possibilité d'obtenir un programme gouvernemental ou autre pour l'autofinancement de l'échange (advenant le cas que la SJA entama les démarches) ;
- Servir d'intermédiaire entre le groupe invité et le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie (advenant le cas que la SJA entama les démarches) ;
- S'assurer que le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et le groupe invité respectent les critères du programme retenu et du protocole d'entente entre la Société des Jeux de l'Acadie, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et le groupe invité. Ce protocole doit définir clairement les responsabilités de chacune des parties concernant le financement, l'hébergement, le transport, le statut de participation, etc. ;
- S'il y a un échange, Identifier les participants Acadiens qui feront partie de cet échange au nom de la Société des Jeux de l'Acadie.

POUR LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DE L'ACADIE :

Le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie joue un rôle important dans un programme d'échanges avec un groupe invité. La Société des Jeux de l'Acadie doit tenir une liaison constante avec le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie, et vice-versa, pour informer l'autre partie du moindre changement. Le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie a les responsabilités suivantes :

- Peut entreprendre les démarches avec les groupes invités pour lancer l'échange. Toutefois, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie doit avoir reçu l'accord de la Société des Jeux de l'Acadie ;
- Voir à la possibilité d'obtenir un programme gouvernemental ou autre pour l'autofinancement de l'échange (advenant le cas que le COFJA entama les démarches) ;
- Voir à l'hébergement (logement et repas) du groupe extérieur et en assure les coûts s'ils ne sont pas couverts par un programme quelconque ;
- Voir au transport, pendant la Finale, du groupe invité du lieu d'hébergement au site de compétition ;
- S'assurer de la sécurité du groupe invité ;
- Coordonner les activités socioculturelles du groupe invité durant la Finale des Jeux de l'Acadie, c'est-à-dire établir les contacts nécessaires avec les organismes locaux et régionaux. Les dépenses pour ces activités sont défrayées, soit par le programme ou le groupe invité ;
- Déléguer une personne (guide) qui accompagnera le groupe invité durant la Finale des Jeux de l'Acadie ;
- Aviser la Société des Jeux de l'Acadie de tous les changements ou inconvénients pouvant survenir avec le groupe invité durant la Finale des Jeux de l'Acadie.

POUR LE GROUPE INVITÉ :

Le groupe invité doit assurer une certaine responsabilité pour sa participation à la Finale des Jeux de l'Acadie. Les personnes responsables du groupe invité devront manifester de l'intérêt face à la Finale des Jeux de l'Acadie et la communauté Acadienne en général. Le groupe invité est responsable de :

- Respecter le protocole d'entente qu'il a signé avec la Société des Jeux de l'Acadie et le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie ainsi que les normes du programme ;
- Se rendre, à ses frais ou aux frais du programme, à la municipalité où se déroule la Finale des Jeux de l'Acadie et de son voyage de retour ;
- S'il y a un échange, offrir les mêmes conditions à la délégation acadienne de la Société des Jeux de l'Acadie, composée du même nombre de participants qui se rendra chez-elle ;
- Nommer un responsable de la délégation qui sert de contact avec le Comité organisateur des Jeux de l'Acadie.

PROGRAMMATION SPORTIVE

Le groupe invité est autorisé à participer dans un nombre restreint de disciplines aux conditions suivantes :

- Participer à titre hors-concours aux compétitions, aux conditions et modalités acceptées par la Société des Jeux de l'Acadie tout en ne surtaxant pas les participants à la Finale (exemple : un affrontement avec une équipe de la municipalité hôte, etc.) ;
- Respecter l'âge des participants inscrits dans la discipline ;
- Respecter les règlements inscrits dans le Document technique de la Société des Jeux de l'Acadie ;
- Se soumettre aux changements de l'horaire des compétitions qui peuvent survenir durant la Finale des Jeux de l'Acadie.

PROTOCOLE

Le groupe invité doit se soumettre à certaines mesures concernant le protocole durant la Finale des Jeux de l'Acadie, soit :

- Participer au défilé des athlètes durant la cérémonie d'ouverture et de clôture en soulignant son statut d'invité par le port du chandail blanc fournis par la SJA ;
- Suivre les règlements protocolaires ;
- Avoir les mêmes privilèges que les accompagnateurs à la Finale des Jeux de l'Acadie (chef de mission, entraîneurs, bénévoles) au niveau des responsables de la délégation ;

Les seuls drapeaux admis aux cérémonies sont ceux de la Société des Jeux de l'Acadie. Un drapeau du groupe invité sera placé parmi les autres à un endroit spécifique.

Une bannière participative sera remise à la délégation invitée dans le cadre des cérémonies de clôture.